

DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE – COMMISSION « TRADITIONNEL »  
Présentent

# **NATIONALE M2** **SAISON 2023/2024**

**UN VRAI PROJET SPORTIF**  
**NATIONAL**



FÉDÉRATION FRANÇAISE  
DU SPORT-BOULES



## LES OBJECTIFS pour la SAISON 2023/2024

- TROUVER UN SYSTEME DE COMPETITION SPORTIF ET EQUITABLE.
- CERNER UN CHAMPIONNAT A 64 QUADRETTES (si possible).
- ORGANISATION EQUITABLE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.
- AVOIR DES CONCOURS COMPLETS
- FAIRE EN SORTE QUE CHAQUE EQUIPE AIT ACCES AU MEME NOMBRE DE POINTS

## LE CONSTAT 2022/2023

- 71 EQUIPES DECLAREES
- 3 OU 4 EQUIPES NE JOUENT PLUS.
- DIFFICULTE DE MISE EN PLACE DU CALENDRIER.
- CERTAINES EQUIPES NE S'INSCRIVENT PAS DANS CERTAINS CONCOURS



FÉDÉRATION FRANÇAISE  
DU SPORT-BOULES



## LA MISE EN PLACE

- STRUCTURE DEJA DANS LE REGLEMENT SPORTIF (64 équipes dans le championnat).
- MAINTIEN DES 60 PREMIERES EQUIPES DU CLASSEMENT 2022/2023.
- 2 MONTEES OBLIGATOIRES ( finaliste CDF M3).
- 2 WILD-CARD (exception gérée par la commission sportive).
- SI BESOIN, LE COMPLEMENT SE FAIT PAR ORDRE SUIVANT AU CLASSEMENT (à partir du 61 ème etc.).

## CAS SPECIFIQUE

- EQUIPES ACTUELLES : PRIORITE AU CHEF D'EQUIPE ACTUEL AVEC 2 EQUIPIERS.
- (notamment en cas de scission au sein d'une équipe).



FÉDÉRATION FRANÇAISE  
DU SPORT-BOULES



## LES CONDITIONS DE PARTICIPATION

- SIGNATURE D'UNE CHARTE PAR L'A.S. ET LE CHEF D'EQUIPE
  - L'A.S. est la garante de l'équipe auprès de la FFSB.
- OBLIGATION DE RESPECTER LA COMPOSITION DECLAREE (6 joueurs maximum).
- PAIEMENT INSCRIPTION AU 31/07/2023 (10 chèques de 60€).
- OBLIGATION DE PARTICIPER A TOUTES LES ETAPES.

## LES CAS DE MANQUEMENT

- 1 FORFAIT NON JUSTIFIE → ANNULATION DU MEILLEUR RESULTAT
  - LICENCE ROUGE POUR LES JOUEURS
  - IMPOSSIBILITE DE PARTICIPER AUX CDF
- FORFAIT GENERAL →
  - DROIT D'INSCRIPTION NON RESTITUE
  - POSSIBILITE DE SANCTION SAISON SUIVANTE

**Le forfait (simple sur une rencontre) entraîne une victoire 13 à 7 pour l'équipe adverse.**

**Le forfait généralisé avant la 7ème journée entraîne l'annulation totale des résultats (points de classement).**



FÉDÉRATION FRANÇAISE  
DU SPORT-BOULES



## LA SAISON 2023/2024

- **Pour cette première saison de championnat uniquement LES EQUIPES SOLLICITEES ONT LA POSSIBILITE DE REFUSER SANS CONSEQUENCE**
- (ni sportive, ni financière, ni licences rouges, sauf en cas de dépassement des points de catégorisation).

## CAS SPECIFIQUE

- UNE FOIS ENGAGEE LE FORFAIT GENERAL ENTRAINE :
- Les sanctions sportives prévues (ci-dessus).
- La sanction financière: amende de 1500 €.



FÉDÉRATION FRANÇAISE  
DU SPORT-BOULES



## LE FONCTIONNEMENT: en fonction du retour des organisations:

- RESPECT DE L'EQUITE DEVANT LA POSSIBILITE DE LA PRISE DE POINTS POUR CHAQUE JOURNEE.
- - 6 JOURNEES A 4 CONCOURS 16 QUADRETTES
- - 3 JOURNEES A 2 CONCOURS 32 QUADRETTES
- - 1 JOURNEE A 1 CONCOURS 64 QUADRETTES (Maîtres joueurs).

Choix possibles pour les organisateurs :

- concours par groupes ou par poules, avec uniformisation impérative sur la même journée.
- concours sur 2 jours ou un seul jour.

## CONDITION SPECIFIQUE

- **LORS DES DEUX DERNIERES JOURNEES, LES CONCOURS DOIVENT ETRE CONCOMITANTS.**



FÉDÉRATION FRANÇAISE  
DU SPORT-BOULES



## LES REGLES DES MONTEES ET DESCENTES

- LES TROIS PREMIERES ACCEDENT AU CHAMPIONNAT LSBM2.
  - LES 32 PREMIERES SONT QUALIFIEES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE (QUADRETTES) ET RESTENT EN M2 LA SAISON SUIVANTE.
- LES EQUIPES CLASSEES DE LA 33ème PLACE A LA 48 ème, RESTENT EN M2 LA SAISON SUIVANTE.

- LES EQUIPES CLASSEES DE LA 49 ème A LA 64 ème PLACE DESCENDENT EN M3.
- AU CAS OU UNE EQUIPE REFUSERAIT DE REPARTIR EN M2 LA SAISON SUIVANTE, AYANT INFORME LA FFSB, UN REPECHAGE SERA EFFECTUE A PARTIR DE LA 49 ème PLACE, ETC...

- L'ACCESSION A LA M2 SE FAIT PAR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE (2 finalistes) ET PAR LE CLASSEMENT DES M3 (et phase d'interrégionalisation).



FÉDÉRATION FRANÇAISE  
DU SPORT-BOULES



# LA GESTION DES INSCRIPTIONS

## PREMIER TEMPS

- DEMANDES DES ORGANISATEURS.
- ORGANISATIONS GEOGRAPHIQUES DES DEMANDES.

## DEUXIEME TEMPS

- CHOIX DES PRIORITES POUR LES EQUIPES.
- DEUXIEME CHOIX DES EQUIPES.
- CHOIX DES CONCOURS LOINTAINS.

## TROISIEME TEMPS

- REMPLISSAGE DES CONCOURS PAR LA COMMISSION AD HOC.
- GESTION DES CONCOURS LOINTAINS.

**La commission compétente sera formée de 2 membres de la FFSB (1 AURA et 1 hors AURA) et 2 membres chefs d'équipes désignés de la division M2.**



FÉDÉRATION FRANÇAISE  
DU SPORT-BOULES





## ATTRIBUTION DES POINTS D'EQUIPES ET CLASSEMENT

**PROPOSITION  
DES POINTS  
ATTRIBUES  
POUR UN  
CONCOURS  
DISPUTE PAR  
GROUPE**

<b>CONCOURS PAR GROUPE</b>	
PARTIE DE GROUPE GAGNEE	2 pts
BONUS 1 ER DE GROUPE	6 pts
BONUS 2 EME DE GROUPE	4 pts
BONUS 3 EME DE GROUPE	2 pts
1/2 FINALE	4 pts
PERDANTS 1/2 FINALE	2 pts
FINALE	4 pts
BONUS PARTIE DE CLASSEMENT	2 pts

**L'ATTRIBUTION DES POINTS INDIVIDUELS RESTANT INCHANGE POUR LA SAISON 2023/2024**



**FÉDÉRATION FRANÇAISE  
DU SPORT-BOULES**



# ATTRIBUTION DES POINTS D'EQUIPE ET CLASSEMENT

**PROPOSITION  
DES POINTS  
ATTRIBUES  
POUR LES  
CONCOURS  
32 Q ET 64 Q**

<b>CONCOURS PAR POULE 64 Q</b>	
PARTIE DE POULE JOUEE GAGNEE	4 pts
BONUS 1 ER DE POULE	2 pts
1/16 ème finale	4 pts
1/8 ème finale	4 pts
1/4 finale	4 pts
1/2 finale	4 pts
FINALE	6 pts

<b>CONCOURS PAR POULE 32 Q</b>	
PARTIE DE POULE JOUEE GAGNEE	4 pts
BONUS 1 ER DE POULE	2 pts
1/8 ème finale	4 pts
1/4 ème finale	4 pts
1/2 finale	4 pts
FINALE	6 pts

**L'ATTRIBUTION DES POINTS INDIVIDUELS RESTANT INCHANGE POUR LA SAISON 2023/2024**



**FÉDÉRATION FRANÇAISE  
DU SPORT-BOULES**



- LA REUSSITE EST L'AFFAIRE DE TOUS



FÉDÉRATION FRANÇAISE  
DU SPORT-BOULES

